

**MAPA n°15009**  
**Marché public de prestations intellectuelles**



**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**Représentant du pouvoir adjudicateur**

Monsieur Le Maire, Raynald Tanter

Mairie de Penmarc'h  
110, rue Edmond Michelet  
29760 PENMARCH  
Tel. : 02.98.58.60.19 – Télécopie : 02.98.58.51.57  
Courriel : [mairie@penmarch.fr](mailto:mairie@penmarch.fr)

**Objet du marché**

Réalisation d'une charte graphique et d'un logo pour la commune de Penmarc'h

**Documents du Marché**

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement

**Date et heure limites de réception des offres :**  
**Vendredi 25 septembre à 12h00**

# REGLEMENT DE CONSULTATION

## 1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la création d'une charte graphique et d'un logo propre à la commune de Penmarc'h.

## 2. Conditions de la consultation

### 2.1 Procédure de la consultation

Le marché est passé selon la procédure adaptée visée à l'article 28 du code des Marchés Publics.

Les modalités de mise en concurrence sont les suivantes :

- Publication sur la plateforme dématérialisée des marchés publics [www.amf29.fr](http://www.amf29.fr)

#### ➤ Déroulement de la consultation:

- Réception et ouverture des plis.
- Analyse des offres selon les critères de notation indiqués dans le présent R.C.
- A l'issue de cette analyse, sélection du candidat chargé de l'élaboration de la charte graphique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager des négociations avec les candidats.

### 2.2 Mode d'attribution

Le marché sera attribué à un titulaire unique. Le groupement d'opérateurs n'est pas admis dans le cadre de cette consultation.

## 3. Missions du graphiste

Le graphiste retenu dans le cadre de ce marché, réalisera la charte graphique de la commune sur la base des éléments techniques suivants :

La charte graphique de la commune de Penmarc'h doit être dynamique, moderne, épurée afin de lui donner une identité et un visuel qui lui est propre. La Commune dispose actuellement d'un blason officiel et d'un logo mais pas de charte graphique.

La méthode attendue est une concertation importante par différents moyens à définir conjointement. Le titulaire devra donc être en mesure d'intégrer les éléments proposés lors de concertations après validation avec l'équipe en charge du projet en interne. Les relations avec cette équipe seront nombreuses et le titulaire devra faire preuve de souplesse et de réactivité pour intégrer ses corrections et demandes. Il est donc demandé au titulaire d'attribuer une équipe stable pendant la durée de la prestation afin d'assurer un bon suivi.

## **Conception et création d'une charte graphique**

- Actualiser graphiquement le logo de la Ville ou proposer un nouveau logo.
- Propositions de plusieurs scénarii de charte graphique adaptés au territoire

La charte graphique sera intégrée et déclinée dans les documents du type plaquettes d'information, affiches, bulletins municipaux et site internet de la commune.

La commune souhaite donner libre court à la créativité de chacun.

Des compétences en création de site internet – webmaster est exigée. La ville de Penmarc'h dispose déjà d'un site mais une réflexion est actuellement menée par l'équipe municipale pour le faire évoluer. Cela pourra faire l'objet d'une mission complémentaire.

Chaque création est protégée au titre du Code de la propriété intellectuelle.

Tout renseignement technique relatif à l'élaboration de cette charte graphique pourra être demandé par email au service Culture Sport Communication : [culture@penmarch.fr](mailto:culture@penmarch.fr)

## **4. Délais du marché**

### **4.1 Délai de modification de détail au D.C.E.**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **4.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours.  
Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 4.3 Délais d'exécution du marché

Le délai maximum souhaité pour la réalisation de la charte graphique est de deux mois à compter de la notification du marché. Le titulaire du marché indiquera le délai d'exécution proposé à l'article B4 de l'acte d'engagement.

### **5. Modalités de règlement**

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de son point de départ fixé conformément au décret 2013-269 du 29 mars 2013.

### **6. Contenu du dossier de consultation des entreprises**

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement

### **7. Modalités de présentation des dossiers**

#### 7.1 Documents relatifs à la candidature

La langue utilisée pour présenter les candidatures est le français.  
L'offre financière est exprimée en euros.

➤ Pièces à fournir :

#### Enveloppe « Candidature »

- La lettre de candidature (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)
- La NOTI 2
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du CMP

#### Enveloppe « Offre »

- L'acte d'engagement complété et signé
- Un devis détaillé
- Un mémoire technique permettant de visualiser quelques exemples de réalisation, d'évaluer les expériences, capacités professionnelles, et techniques des candidats (précisions apportées dans l'article 9.2 du présent R.C.).
- Un planning d'exécution avec inclus les temps de réunion avec les représentants du maître d'ouvrage.

## 7.2 Pièces à produire par le candidat retenu, et conditionnant l'attribution du Marché

Conformément à l'article 46 du Code des Marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire, dans le délai qui lui sera imparti, les documents suivants :

- les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7- et D. 8222-8 du code du travail
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

## **8. Modalités de transmission des plis**

Les candidats transmettront leur offre, sous pli cacheté, portant les mentions suivantes :

**« MAPA POUR REALISATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE »**  
**« NE PAS OUVRIR »**

Les offres devront parvenir **avant la date et heure limite** fixées en page de garde du présent Règlement :

- soit par dépôt contre récépissé à la :

**Mairie de Penmarch**  
**110 rue Edmond Michelet**  
**29760 PENMARC'H**

**Horaires :**

***Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00***

- soit par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse postale:

**Mairie de Penmarch**  
**110 rue Edmond Michelet**  
**29760 PENMARC'H**

## **9. Analyse des candidatures et jugement des offres**

### 9.1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 6.1 du présent règlement ne sont pas admises.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

## 9.2 Jugement des offres

### ➤ **Valeur technique** (60%) :

*Contenu du mémoire technique :*

- Références professionnelles du candidat
- Quelques exemples, extraits de réalisations similaires
- Planning proposé

La notation d'appréciation de chacun de ces sous-critères sera établie sur 20 points :

0/20 : Absence de réponse

3/20 : très insuffisant

7/20 : insuffisant

10/20 : moyen

13/20 : satisfaisant

16/20 : Très satisfaisant

20/20 : excellent

### ➤ **Prix de la prestation** (40%) :

*La Collectivité se réserve la possibilité de négocier les offres auprès des candidats.*

40 x (Montant de l'offre la mieux disante / Montant de l'offre du candidat)

Le jugement final des offres donnera lieu à un classement des offres.

L'offre la mieux classée sera retenue.

## **10. Informations complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser à :

Monsieur Madec Yohan  
Responsable du service culturel  
Mairie de Penmarc'h  
Tel. : 02.98.58.60.19 ou Email : [culture@penmarch.fr](mailto:culture@penmarch.fr)

Le titulaire du Marché,

*(Date et signature)*

A Penmarch,

Monsieur Le Maire,

Raynald TANTER

**A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.**

■ Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la création d'une charte graphique et d'un logo propre à la commune de PENMARC'H.

*\*Le candidat coche le lot ou les lots pour lequel/lesquels il porte sa candidature.*

■ Code CPV principal :

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

75200000-8

■ Cet acte d'engagement correspond :

*(Cocher les cases correspondantes.)*

1.

à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)*.

au lot n° ..... **et** .....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* :

*(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires ou alternatives suivantes :

## B - Engagement du candidat.

### B1 - Identification et engagement du candidat :

*(Cocher les cases correspondantes.)*

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

Règlement de consultation

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire,

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

engage la société ..... sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]*

aux prix indiqués dans le bordereau des prix annexé au présent acte d'engagement.

**B2 - Compte (s) à créditer :**

*(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)*

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

**B3 - Avance** *(article 87 du code des marchés publics) :*

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON     OUI

*(Cocher la case correspondante.)*

**B4 - Délais du marché :**

Le délai maximum souhaité pour la réalisation de la charte graphique de la commune est de deux mois.

Le candidat s'engage sur un délai de .....

**B5 - Délais de validité de l'offre :**

Le présent engagement me lie pour un délai de validité des offres de **120 jours**.

**C - Signature de l'offre par le candidat.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## D - Identification du pouvoir adjudicateur

- Désignation du pouvoir adjudicateur :

Monsieur Le Maire, Raynald Tanter

Mairie de Penmarc'h  
110, rue Edmond Michelet  
29760 PENMARCH  
Tel. : 02.98.58.60.19 – Télécopie : 02.98.58.51.57  
Courriel : [mairie@penmarch.fr](mailto:mairie@penmarch.fr)

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

**Monsieur le Maire de Penmarc'h**

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

**Monsieur le Maire de Penmarc'h**

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

**Monsieur le receveur municipal  
Trésorerie Publique  
2 A Rue Charles le Bastard  
29120 Pont l'Abbé**

## E - Décision du pouvoir adjudicateur

**La présente offre est acceptée.**

Elle est complétée par les annexes suivantes :

A Penmarc'h, le

Monsieur le Maire,

R. TANTER